

ALUR 03 : Formation obligatoire des professionnels de l'immobilier - contentieux et financement en transaction immobilière

DURÉE

2,00000 jours (soit 14 heures)

PRIX

730 € par participant

Soit 876 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

Tout professionnel de l'immobilier devant se conformer aux obligations du décret 2016-173 du 18 février 2016 : titulaires de la carte professionnelle mais aussi négociateurs salariés ou indépendants

PRÉREQUIS

Pour valider votre inscription :

- Inscrivez-vous en ligne

- Complétez vos coordonnées

- Procédez au règlement des frais pédagogiques

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

- Adopter le code de déontologie des professionnels de l'immobilier
- Appliquer l'obligation d'information et de conseil des professionnels de l'immobilier
- Identifier les risques de contentieux pouvant engager la responsabilité des professionnels
- Respecter la législation contre le blanchiment d'argent
- Connaître la législation IOBSP
- Maîtriser les différents types de prêts immobiliers
- Justifier des compétences indispensables permettant le renouvellement de la carte professionnelle.

**PROGRAMME****JOURNÉE 1 : Contentieux de la vente immobilière**

- Obligation d'information et de conseil
- Exactitude des informations (surface, destination, usage, travaux...)
- Déclarations du vendeur
- Aspects financiers
- Travaux à prévoir
- Signalement des difficultés
- Conformité des règles d'urbanisme
- Conformité des travaux effectués
- Qualité et défauts d'un bien immobilier



JOURNÉE 2 : Le financement d'une acquisition immobilière

- Obligations et déontologie
 - Conformité en matières de Blanchiment d'argent et financement du terrorisme
 - Conformité des opérations bancaires et crédits IOBSP
 - Les fondamentaux des crédits immobiliers
 - Les assurances et garanties emprunteurs
-
- Conclusion
 - Evaluation des acquis de formation et tour de table



VALIDATION

Attestation de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié **QUALIOP**

Formation éligible aux exigences du **décret 2016-173 du 18 février 2016** relatif à la formation obligatoire des professionnels de l'immobilier et au renouvellement de la carte professionnelle

